

L'an deux mil quatorze, et le vingt huit du mois de juillet, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 25	Absents 9	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 29	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 21/07/2014

Date d'affichage :

OBJET :

COMPLEXE SPORTIF

**AMENAGEMENT DE LA
SALLE MULTISPORTS**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
DU MARCHÉ DE MAITRISE
D'OEUVRE**

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le*

Présents : MM. G. BRUN – FX. ACQUAVIVA – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. JACQ – M. LUCIANI - FM. MARCHETTI - E. MUNIER - JM. NOBILI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – JP. PINELLI – J. ROBICHON – R. SANTELLI représenté par F. CROCE - A. SANTINI - JM. SEITE – F. SEVEON –.

Absent(s) : MM. MP. ANTONELLI - J. GUGLIELMACCI - J. LUCIANI - E. ORSINI – L. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI – G. SELLIER - E. SUZZONI.

Absent(s) avant donné procuration : MM. D. ANDREANI à L. ANDREANI - P. GUIDONI à FM. MARCHETTI – N. MARIANI à J. PAOLINI - P. SIMEONI à JM. SEITE.

Secrétaire : FM. MARCHETTI

Le Président rappelle le projet d'aménagement de l'espace resté en attente au complexe sportif, ex salle des tennis. Ce dernier est destiné à accueillir un mur d'escalade, un dojo, un ring de boxe, une salle de gymnastique ainsi que des locaux annexes et vestiaires.

La mission de programmation est achevée et a laissé place au concours de maîtrise d'œuvre lancé pour désigner le groupement qui doit assurer la restructuration de cette halle.

La consultation lancée a permis de recueillir 5 candidatures, dont quatre admises à concourir.

La composition du groupement attendu doit comporter obligatoirement les compétences suivantes :

Architecte (DPLG ou équivalent)

Un ou plusieurs bureaux d'études spécialisés regroupant les compétences suivantes :

- Structure
- Chauffage/ Ventilation
- Courants forts/ faibles
- Economie de la construction
- Acoustique

L'offre la plus avantageuse lauréate du marché est celle présentée par la SARL ILES Architectes, associée à BETEC (économiste), ZEBRA 3 (BET TCE/SSI), CTBC (OPC), STUDIO DAP (acoustique).

Le Président sollicite le conseil communautaire pour l'habiliter à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la halle tennis du complexe sportif avec le groupement énoncé ci-dessus pour un montant de :

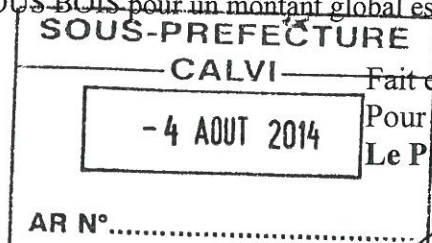
Tranche ferme : 121 000 € HT, taux de rémunération 10 %

Tranche conditionnelle : OPC & SSI : 18 150 € HT + 4 114 € HT.

Total marché : 143 264 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE son Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la halle des tennis avec le groupement représenté par le mandataire SARL Iles Architectes – 8 bis rue Grognard – 94120 FONTENAY SOUS BOIS pour un montant global estimé à 143 264 € HT, soit 171 916.80 € TTC.



Fait et délibéré, le 28 juillet 2014

Pour copie conforme

Le Président

